

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 SEPTEMBRE 2017

L'an 2017 et le mardi 05 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

Présents : Mesdames Christelle BONNIFACY, Laurence COSTA, Brigitte HERMAN, Carol LAFFONT, Véronique VASSEUR.

Messieurs Eric ARSAC, Jose BELLIART, Norbert MAZZON, André ŒIL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Jean-Marie SYLVESTRE.

Absente excusée: Madame Houria GOMEZ.

Absentes excusées avec procuration : Mesdames Edith COUREON, Nicole VESSIERES.

Pouvoir a été donné par Madame Edith COUREON à Madame Brigitte HERMAN.

Pouvoir a été donné par Madame Nicole VESSIERES à Monsieur Jean-Luc ZANON.

Madame Véronique VASSEUR a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA COURSE PEDESTRE « LA COUCOURDOISE » 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la Dotation Animations Evénements 2017, le Conseil Départemental octroie des subventions aux communes pour l'organisation de manifestations sportives. A ce titre, une dotation peut être attribuée à notre Commune pour l'organisation de la course pédestre « la Coucourdoise » qui a eu lieu le 14 juillet dernier. Les frais afférents à l'organisation de cette course pédestre se sont élevés à 1961,74 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, charge le Maire de faire le nécessaire et de solliciter toutes les subventions et dotations afférentes à ce dossier.

SUPPRESSION DE 5 POSTES ET CREATION DE 5 POSTES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Drôme a transmis en mairie, le 13 juin dernier, les propositions d'avancement de grade pour l'année 2017. Monsieur le Maire a fait parvenir par retour au Centre de Gestion de la Drôme, le 4 juillet 2017, le tableau de propositions d'avancement de grade dûment complété pour avis de la Commission Administrative Paritaire. Monsieur le Maire souhaite que ces avancements de grade prennent effet au 1er octobre 2017. A cet effet, il est nécessaire de procéder à la suppression puis à la création de 5 postes déjà pourvus au sein de la mairie, à compter du 1er octobre 2017. A compter du 1er octobre 2017, Il convient donc de supprimer un poste d'ATSEM principal de 2ème classe ainsi que 4 postes d'adjoint technique territorial. En contrepartie, il doit être créé un poste d'ATSEM principal de 1ère classe et 4 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide : de supprimer un poste d'ATSEM principal de 2ème classe ainsi que 4 postes d'adjoint technique territorial, de créer un

poste d'ATSEM principal de 1ère classe et 4 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe, et charge le Maire de faire le nécessaire.

REVERSEMENT DU FONDS DE SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, un fonds d'amorçage des rythmes scolaires est instauré depuis 2014 pour que les communes mettent en œuvre cette réforme et organisent, notamment, des activités périscolaires assurant la prise en charge des élèves au minimum jusqu'à l'heure actuelle de fin de la classe. Ce fonds d'amorçage a été pérennisé par un fonds de soutien au développement des activités périscolaires. Comme pour le fonds d'amorçage, toutes les communes disposant d'au moins une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat perçoivent au titre de l'année scolaire une dotation de 50 euros par élève dès lors que les enseignements y sont organisés sur neuf demi-journées par semaine. Il convient de signer une convention avec la communauté d'agglomération de Montélimar-Agglomération, afin de reverser ce fonds de soutien au développement des activités périscolaires à Montélimar-Agglomération qui détient la compétence périscolaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

Après avoir entendu l'exposé précédent, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver le reversement en totalité du fonds de soutien au développement des activités périscolaires perçu par la commune à Montélimar-Agglomération, de valider la convention annexée à la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

RAPPORT DEFINITIF DE LA CLECT SUR L'EVALUATION DES CHARGES DE LA COMPETENCE « PROMOTION DU TOURISME ET PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le 12 juillet dernier, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) s'est réunie et a validé le rapport définitif de la CLECT sur l'évaluation des charges concernant le transfert de la compétence « promotion du tourisme et plan local d'urbanisme ». Il indique que ce rapport définitif de la CLECT doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. A défaut de délibération dans un délai de 3 mois à compter de la date de sa transmission (27 juillet 2017), l'avis de la commune est réputé défavorable. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé précédent et en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le rapport définitif de la CLECT sur l'évaluation des charges de la compétence « promotion du tourisme et plan local d'urbanisme » et charge le Maire de faire le nécessaire.

QUESTIONS DIVERSES

Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :

C.C.A.S/Affaires sociales :

- Depuis le mois de mai 2017, 3 dossiers de demande d'APA ont été vérifiés et transmis par le CCAS de La Coucourde au Conseil départemental. Tous les dossiers d'APA déposés depuis

janvier 2017 ont été traités par le Conseil départemental.

- Restauration scolaire : de septembre 2016 à juillet 2017 : 6507 repas ont été servis par la Société API. Il n'y aura pas d'augmentation du prix du repas pour l'année scolaire 2017/2018.

- Service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées et/ou handicapées : 566 repas ont été servis par VITAME SERVEA de janvier à septembre 2017.

- Les 3 et 5 août derniers, le Préfet a placé le département de la Drôme au niveau 3 de l'alerte canicule du plan départemental canicule. Pendant cette période, le CCAS a appelé chaque jour pour s'assurer qu'ils ne se trouvaient pas en difficulté, les personnes (15 foyers coucourdois) qui ont demandé à être inscrits sur le registre afférent au plan départemental canicule

- Les mercredis 19 et 26 juillet derniers, Montélimar-Agglo a organisé à la salle « Pierre Bonnet », deux après-midi récréatives intitulées « Jouons en famille » pour enfants et adultes. A chacune des deux séances, une trentaine de participants a pu se divertir grâce aux jeux en bois, jeux de construction et aussi « espace jeux petite enfance » mis à leur disposition par la ludothèque de Montélimar. Un goûter offert par la municipalité a clôturé ces deux manifestations ludiques fortement appréciées, autant par les « petits » que par les « grands ».

Travaux extérieurs :

- L'entreprise SORODI retenue pour réaliser les travaux de voirie 2017, a procédé au rebouchage des « nids de poule » sur l'ensemble des voies communales (6 tonnes d'emplois partiels) et à la préparation de la réfection de la route de Lachamp sur 1,200 km (coût : 21 945,60 € TTC). Le revêtement final de la chaussée sera effectué en septembre.

- Le marquage au sol en peinture des lignes stop, cédez le passage sur l'ensemble des chaussées communales, les passages piétons et le fléchage de circulation aux abords de l'école de Fondchaud, le traçage des places de parking sur la place Freydier sont à présent terminés. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise HORIZON SIGNA pour un coût de 1 314€ TTC.

- Des glissières de sécurité ont été implantées aux abords du carrefour des 4 chemins, ainsi qu'une glissière de sécurité aux abords du pont enjambant le ruisseau Merdary, sur la route de la Combe.

- Des panneaux signalant la hauteur du passage souterrain de La Coucourde ont été installés.

Environnement/Développement durable :

Les rapports d'activités 2016 du Service Public de l'Assainissement Collectif, du Service Public de l'Assainissement non collectif (SPANC), du Syndicat d'Irrigation Drômois (SID), du CNPE de Cruas-Meysses, du Syndicat des Eaux Drôme Rhône (eau potable), du Syndicat des Energies de la Drôme (SDED) et de Montélimar-Agglo ont été présentés au Conseil Municipal et commentés. Ces documents sont consultables au Secrétariat de la Mairie.

Sports/Animations :

- La 21ème édition de la course pédestre « La Coucourdoise » a eu lieu le 14 juillet dernier. Les frais afférents à l'organisation de cette manifestation sportive se sont élevés à 1961,74 €.

- Le concert « OFF'S » de Montélimar-Agglo Festival du 16 juillet offert par la Municipalité, a

rassemblé sur le parvis de la mairie 600 personnes venues écouter et applaudir le groupe de rock grenoblois Talysker. Les frais afférents à ce spectacle se sont élevés à 2050,50 € TTC.

Urbanisme (depuis le 23 mai 2017) :

- Permis d'aménager : 1 déposé et en cours d'instruction
- Permis de construire : 5 déposés : 1 refusé – 2 accordés – 2 en cours d'instruction ;
- Déclaration préalable de travaux : 7 déposées et accordées.
- Certificat d'urbanisme informatif : 3 demandés.
- Déclaration d'intention d'aliéner : 3 (droit de préemption non exercé).

Enseignement et affaires scolaires :

La rentrée scolaire du 4 septembre s'est déroulée sans dysfonctionnement. Les 127 élèves inscrits pour cette année scolaire (117 l'année dernière) sont répartis comme suit :

- 53 enfants à l'école maternelle en classe de petite section, moyenne section et grande section : 27 enfants dans la classe de Madame CASE et 26 dans la classe de Madame GIRAUD.
- 25 élèves dans la classe de Madame VINCENT pour les CP et CE1.
- 24 élèves dans la classe de Madame CIEPLINSKY pour les CE1, CE2 et CM1.
- 25 élèves dans la classe de Monsieur LESEIGNEUR pour les CM1 et CM2.

Les rythmes scolaires sont maintenus à 4 jours et demi pour l'année 2017/2018.

Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des travaux du groupe scolaire.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les 18 logements de la Résidence du Rhône ont tous été attribués par la commission d'attribution de Drôme Aménagement Habitat. Les locataires ont emménagé au début du mois d'août.

Au lotissement « Les clefs de Lachamp », la construction des logements d'ADIS débuteront prochainement.

Un permis d'aménager a été déposé à la Mairie pour un lotissement : 1 lotissement de 10 lots dont 1 lot pour des logements locatifs sociaux (lotissement les Terrasses de Leyne).

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 05 septembre 2017

Le Maire

Jean-Luc ZANON